

DÉCRET D/2020/.....223...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE L'ORDONNANCE 2020/010/PRG/SGG
DU 18 AOUT 2020

RELATIVE A L'ACCORD DE FINANCEMENT (FINANCEMENT DE POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT DU COMMERCE REGIONAL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST-REPUBLIQUE DE
GUINEE) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA) SIGNE LE 10 AOUT 2020, POUR UN MONTANT DE 60.000.000
DOLLARS US

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

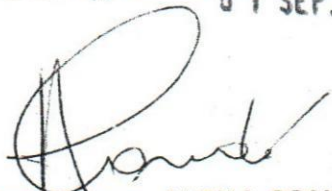
Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 portant habilitation du Président de la République à
prendre, par Ordonnance, des mesures relevant du domaine de la Loi ;
Vu l'Ordonnance 2020/010/PRG/SGG du 18 août 2020 ratifiant l'accord de financement ;
Vu le Décret D/2020/159/PRG/SGG du 14 juillet 2020 portant Promulgation de la Loi
L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée l'Ordonnance relative à l'Accord de financement (financement
de politique de développement du commerce régional de l'Afrique de l'Ouest-République de
Guinée) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement
(IDA) signé, le 10 aout 2020, pour un montant de **60.000.000 dollars us**.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le01 SEP. 2020


Professeur ALPHA CONDÉ